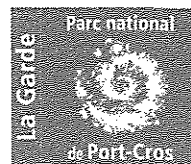




VILLE DE LA GARDE

DÉCISION MUNICIPALE N° 202601-0030



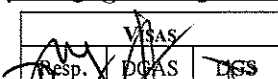
SERVICE CULTUREL

Réf. : 2026 n°2

Affaire suivie par :

DHOOGE Prisca

pdhooge@ville-lagarde.fr



OBJET : CONTRAT DE CONDITIONS PARTICULIÈRES D'HÉBERGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ OKKO HÔTELS TOULON CENTRE

HELENE ARNAUD- BILL, MAIRE DE LA VILLE DE LA GARDE,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,
- VU** la délibération n° 2 du 8 novembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame le Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées dans ladite délibération et prévues à l'article L.2122-22 du Code susvisé,
- VU** la décision de la Municipalité de programmer des spectacles dans la cadre de sa politique d'animation et d'accès à la culture, nécessitant d'avoir recours à un tiers pour l'hébergement des artistes

CONSIDERANT la proposition de la chaîne Okko Hôtel de bénéficier de tarifs négociés

DECIDE

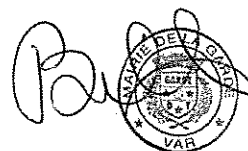
ARTICLE UNIQUE : DE SIGNER le contrat ci-joint avec la société OKKO Hôtels Toulon Centre représenté par [REDACTED] en sa qualité de Directrice.

Conformément à l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, la présente décision sera transmise à monsieur le Préfet du Var et sera reproduite intégralement sur le registre ouvert à cet effet. Elle sera publiée sur le site internet de la ville et communiquée, sous forme d'un donner acte au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

La présente décision peut être contestée en saisissant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet – www.telerecours.fr.

Fait à La Garde, le 28 janvier 2026

LE MAIRE,
Hélène ARNAUD BILL



Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20260128-DM2026010030-AU
Date de transmission : 05/02/2026
Date de réception en préfecture : 03/02/2026

Hôtel de Ville BP 121 - 83997 La Garde Cedex • 04 94 08 98 00 • contact-mairie@ville-lagarde.fr • ville-lagarde.fr • Rejoignez-nous !  

Ville Nature

Ville Fleurie

Active & Sportive

Ville d'Art et d'Histoire

Ville Internet

Ville d'Art et d'Histoire

Ville d'Art et d'Histoire



Publié le : 05/02/2026 11:38 (Europe/Paris)

Collectivité : La Garde - Var

https://www.ville-lagarde.fr/documents_administratifs/51309